



PRÉFET DE L'ESSONNE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement,
de l'aménagement et des transports d'Île-de-France
Unité départementale de l'Essonne



**PRÉFET
DE L'ESSONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION DE SUIVI DE SITE SEMAVERT ISDND

Actions de la DRIEAT 2020-2021-2022

5 inspections programmées en mars, août et décembre 2020, janvier et novembre 2022 + 1 contrôle inopiné sur les rejets aqueux en mars 2022

Thèmes abordés :

- Conditions d'admissions des déchets (type de déchets et caractère non radioactif)
- Prévention des risques
- Contrôle des installations de captage et traitement du biogaz
- Ouverture de deux casiers
- Maîtrise du foncier autour de l'installation
- Contrôle inopiné des rejets aqueux

5 inspections programmées en mars, août et décembre 2020, janvier et novembre 2022 + 1 contrôle inopiné sur les rejets aqueux en mars 2022

Écarts relevés :

- Respect de la fréquence annuelle de contrôle du réseau de collecte de biogaz
- Complétude du registre déchets à améliorer

Inspection réactive suite à l'incendie d'un casier le 13 juin 2021 (1/2)

Départ de feu dans le massif de déchets détecté par les caméras
Extinction par étouffement de l'incendie

Impact de l'incendie sur les barrières d'étanchéité

Mesures de concentration de polluants dans le panache de fumée. Celles-ci montrent des concentrations inférieures au seuil de détection ;

Inspection réactive suite à l'incendie d'un casier le 13 juin 2021 (2/2)

L'exploitant a transmis un plan de prélèvements sur les sols et dans les végétaux dans l'environnement du site après l'incendie rédigé par l'APAVE :

- * 14 prélèvements de sols à 1 cm de profondeur, à savoir 3 prélèvements en amont éolien, 1 au droit de la zone sinistrée et 10 en aval éolien jusqu'à 2,4 km du foyer de l'incendie. L'analyse a porté sur la recherche de 15 substances ;
- * 3 prélèvements sur des denrées alimentaires.

Le rapport conclut à l'absence d'impact sur l'environnement du panache de fumées engendré par l'incendie.

Mesures supplémentaires de prévention du risque incendie mises en œuvre :

- Achat d'un véhicule 4x4 comportant un réservoir d'eau et d'émulseur. Il est équipé pour se rendre au plus près d'un départ de feu. Celui-ci circule sans difficulté sur le massif de déchets ;
- Ajout de réserves d'eau incendie sur le quai de déchargement ;
- Renforcement de la compétence ;
- Embauche d'un responsable sécurité et intervention au niveau du groupe SEMARDEL.

Instruction de modifications de conditions d'exploitation

Modification intervenue depuis la dernière CSS

- Traitement temporaire des mâchefers issus de SERIVEL de 2020 à 2022 sur une zone dédiée.